



COMMUNE DE MEILHAN

Procès-verbal des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 14 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Patricia LOUBERE, Maire, après convocation légale.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	15	Date de la convocation 08/01/2025
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoirs	02	Date de la publication
Nombre de suffrages exprimés	12	21.01.2025
Quorum	08	

Présents : M^{me} LOUBERE Patricia, M. LACOSTE Claude, M^{me} HUREL Catherine, M. CHABANNE Eric, M. LAULOM Vincent, M. MEURIS Olivier, M^{me} LAPETRE-TAUZIET Nadège, M. SOUX Benoit, M. TESTEMALE Maurice, M^{me} CHARON-BURNEL Mathilde.

Excusés : M^{me} DESPOUYS Véronique, M. LOUBERE David, M^{me} ILHARDOY Sandra, M^{me} LINXE Justine

Absente : M^{me} DUCROT Stéphanie

Procurations : Mme DESPOUYS a donné procuration à M. LACOSTE, M. LOUBERE a donné procuration à M. SOUX.

Secrétaire de séance : Mme HUREL Catherine

OBJET : TARIFS LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

DELIBERATION 2025-04

Madame le Maire rappelle la délibération N°2024-22 en date du 07 mai 2024 fixant les tarifs de locations des salles de la commune pour l'année 2024.



Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes et des cuisines, de la salle polyvalente et de la salle de réception de la salle polyvalente, des salles de réunions et de la salle Jean-Jacques Berceau.

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2025 comme suit :

SALLE DES FETES	HABITANTS DE LA COMMUNE, ENTREPRISES, SOCIETES AVEC SIEGE SOCIAL A MEILHAN	HABITANTS, ENTREPRISES, SOCIETES, COMITE SOCIAL ENTREPRISE HORS COMMUNE, ASSOCIATIONS A BUT LUCRATIF	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE A BUT NON LUCRATIF	ASSOCIATIONS ORGANISMES DIVERS HORS COMMUNE A BUT NON LUCRATIF	
Location salle des fêtes avec les cuisines ou sans les cuisines, un seul jour *	100 €	250 €	Gratuit	50 € sans repas organisé	100 € avec repas organisé
Location journée supplémentaire avec ou sans les cuisines	50 €	100 €	Gratuit	50 € sans repas organisé	50 € avec repas organisé
CAUTION	300 €	500 €	-	500 €	500 €

* 1 seul jour = les clés de la salle devront être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie avant 10 h le lendemain

- **FIXE** les tarifs de location de la salle de réunions, la salle polyvalente, la salle de réception de la salle polyvalente, la salle Jean-Jacques Berceau pour l'année 2025 comme suit :

SALLE DE REUNIONS Rue Félix Robert	PARTICULIERS, COMMUNE OU HORS COMMUNE	ENTREPRISES, SOCIETES, COMITES ENTREPRISES HORS COMMUNE, ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	ASSOCIATIONS ORGANISMES DIVERS HORS COMMUNE
Location pour réunions (repas non autorisés) à but non lucratif	Non louée	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Location à but lucratif	Non louée	60 €	///	///
CAUTION sauf pour réunion	-	200 €	-	-



SALLE POLYVALENTE TERRAIN DE SPORT	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE à but non lucratif	ASSOCIATIONS ORGANISMES DIVERS HORS COMMUNE à but non lucratif
Location pour événement occasionnel (1 ou 2 jours)	non louée	non louée	Gratuit	Gratuit
CAUTION	///	///	///	///

SALLE DE RECEPTION DE LA SALLE POLYVALENTE	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE à but non lucratif	ASSOCIATIONS ORGANISMES DIVERS HORS COMMUNE à but non lucratif
Location pour événement occasionnel 1 seul jour *	60€	non louée	Gratuit	Gratuit
CAUTION	200 €	///	///	///

* 1 seul jour = les clés de la salle devront être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie avant 10 h le lendemain

SALLE JJ BERCEAU Route du Port d'Orion	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE à but non lucratif	ASSOCIATIONS ORGANISMES DIVERS HORS COMMUNE à but non lucratif
Location pour événement occasionnel	non louée	non louée	Gratuit	non louée
CAUTION	///	///	///	///

- DIT que les tarifs s'appliqueront à compter du 14 janvier 2025

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures au registre,

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le 21/01/2025 N° FEUILLET

ID : 040-214001802-20250114-20250114DEL05A-DE



Le Secrétaire de séance
Mme Catherine HUREL

Le Maire,
Mme Patricia LOUBERE



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullebos – 50, cours Lyautey – 64 000 Pau Cédex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://telerecours.fr/>). »